

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section grammaire, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Fabrice POLI
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Valérie NAAS
Professeure des universités

Académie de PARIS

Secrétaire générale

Mme Emilie NGUYEN-CRETE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de VERSAILLES

Membres du jury

M. Julien BOCHOLIER
Maître de conférences

Académie de TOULOUSE

Mme Marie DALLIES
Professeure agrégée

Académie de STRASBOURG

M. Valentin DECLOQUEMENT
Maître de conférences

Académie de LYON

Mme Camille DENIZOT
Maîtresse de conférences

Mme Claire DONNAT
Maîtresse de conférences

Mme Corinne FLICKER
Professeure des universités

M. Jean HADAS-LEBEL
Maître de conférences

M. Hugo JAMBU
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Mme Cécile NARJOUX
Professeure des universités

Académie de VERSAILLES

Académie de PARIS

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de LYON

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

